



Athènes - Grèce
Tel : +30 697 479 5875
contact@dr-fiori.com

CONSTITUTION du DOSSIER pour INSTITUTE of LIFE – IASO Athènes-Grèce

1. Demande de prise en charge forfaitaire des soins à la CPAM

Sous réserve qu'ils soient autorisés en France il est possible de demander une prise en charge forfaitaire des soins dispensés à l'étranger à la CPAM.

Pour cela il faut obtenir le formulaire S2 pour les soins d'AMP programmés avant la réalisation des traitements.

Envoyer en lettre recommandée avec AR

- Le certificat médical établi en consultation avec les comptes-rendus des tentatives déjà réalisées en France si cela s'applique.
- Un exemplaire du devis établi par Institute of Life (**signé par vous**).
- Une courte lettre comprenant vos noms prénoms numéros de SS expliquant votre situation familiale et votre projet parental.



Adresse

CPAM du Morbihan – CNSE – Médecin conseil
Rue Alexandra David Neel
CS 80330
56 018 Vannes Cedex

Pour plus d'informations veuillez consulter la page de la CPAM

[Assistance médicale à la procréation \(AMP\) réalisée à l'étranger : les démarches | ameli.fr | Assuré](#)



2. Réalisation des examens nécessaires

En dehors des examens classiques qui sont nécessaires au dossier il existe des examens obligatoires pour bénéficier des traitements.

POUR MADAME

- Sérologie toxoplasmose
- Sérologie rubéole
- Sérologie CMV
- Sérologie HIV *
- Sérologie Hépatite C *
- Sérologie Hépatite B *
- Sérologies Syphilis *
- Groupe sanguin
- Électrophorèse de l'hémoglobine
- NFS -fer -ferritinémie
- Mammographie pour les patientes de plus de 38 ans

POUR MONSIEUR

- Sérologie CMV *
- Sérologie HIV *
- Sérologie Hépatite C *
- Sérologie Hépatite B *
- Sérologie Syphilis *
- Groupe sanguin
- Électrophorèse de l'hémoglobine
- NFS -fer -ferritinémie
- Spermogramme -spermoculture -TMS

* Les sérologies doivent dater de moins de 6 mois



Athènes - Grèce
Tel : +30 697 479 5875
contact@dr-fiori.com

3. Documents nécessaires à l'ouverture administrative du dossier dans le centre IOL

- Pour les couples mariés un acte de mariage
- Pour les couples non mariés ou les femmes célibataires la réalisation d'un acte notarié est nécessaire. Il sera réalisé sur place le jour de la première visite au centre IOL.

Pour les ressortissants français

Un extrait d'acte de naissance de moins de 6 mois

Pour les patients qui n'ont pas la nationalité française

les documents nécessaires peuvent être différents et seront précisés au cas par cas.

Ces documents doivent être traduits officiellement en grec moderne. Vous pouvez faire appel aux services de **Mr Vakalis**, traducteur officiel qui est très réactif

Mr Vakalis Eleftherios

☎ 06 898 727 53

✉ office@elef.net



4. AUTRES DOCUMENTS

- Attestation et carte d'assurance maladie européenne à commander sur votre espace Améli
- Entente préalable pour les échographies de surveillance
- Reconnaissance d'informations qui vous sera fournie en consultation

PREMIERE VISITE au centre Institute of Life à Athènes

1. Ouverture du dossier administratif
2. Ouverture du dossier clinico-biologique
3. Réalisation de l'acte notarié obligatoire pour les femmes célibataires et les couples non mariés
4. Signature des consentements à la réalisation des actes
5. Congélation d'un échantillon de sperme du conjoint si nécessaire
6. Consultation avec le biologiste pour les dons d'ovocytes si nécessaire

Le centre IOL se situe à Maroussi, la banlieue Nord d'ATHENES dans les locaux de l'hôpital IASO .37-39 Avenue KIFFISSIAS.

Il n'y a pas de métro à proximité. Depuis le centre d'Athènes vous pouvez utiliser les bus 550,A7, E14,X14 - Arrêt stade olympique. L'hôpital se situe à 10 minutes à pied. Je vous conseille d'utiliser l'application Citymapper très pratique à Athènes.

Vous pouvez également utiliser l'application UBER qui fonctionne très bien mais attention ici les Uber sont aussi des taxis, les voitures sont jaunes.

Les étapes suivantes seront expliquées ultérieurement en consultation et dépendent du traitement envisagé.